


La prophylaxie sur les animaux

Ces éléments sont donnés à titre indicatif, les produits à utiliser ainsi que leur périodicité doivent être adaptés au contexte de l'élevage et en accord avec votre vétérinaire.

1) La gestion des parasites


 Les parasites ne tuent pas directement mais affaiblissent les reproducteurs, les empêchant d'exprimer leur potentiel ou favorisant l'apparition de certaines pathologies.

➤ La gale

- Facilement maîtrisée dans les élevages en conduite « tout plein – tout vide ».
- En dehors de ce système, maintenir un **traitement préventif régulier** par pulvérisation d'un acaricide dans les oreilles de la femelle (palpation).
- Ne pas oublier de traiter les mâles ainsi que le pré-cheptel.

➤ Les vers : oxyures et strongles

- Le programme de vermifugation commence dès la réception d'un nouveau cheptel (cf. Fiches n°2.1, 2.2 et 2.3).
- Il est conseillé de vermifuger le cheptel **toutes les 2 bandes au minimum** (12 semaines).
- La période la plus propice pour réaliser un vermifuge se situe 14 jours après l'IA.

 Après un vermifuge, il est conseillé de réaliser une cure de 3 jours de vitamines.

➤ Les mycoses ou teignes

- Ce sont des champignons, parasites de la peau, qui peuvent engendrer des baisses de performances importantes.



Ces champignons se multiplient dans les élevages mal ventilés et humides :

- Surveiller l'hygrométrie des salles,
- Maintenir un nid propre et sec,
- Nettoyer et traiter (antimycosique) régulièrement les coolings,
- Si besoin, traiter les animaux et les nids à la M.B. avec un antimycosique.

➤ Les coccidies

- Il est conseillé de réaliser un traitement anticoccidien adapté en présevrage (28 à 35 jours) dans l'aliment ou l'eau de boisson pour traiter les lapereaux et les femelles **au minimum 3 fois par an.**

2) La vaccination

➤ Les reproducteurs livrés

- Les animaux de **10 semaines et +** sont **complètement** vaccinés contre la myxomatose et la V.H.D. (primo-vaccination).
- Animaux de **– de 10 semaines** ont reçu uniquement la 1^{ère} vaccination contre la myxomatose et la V.H.D. à 4 ou 5 semaines (voir la facture).



Pour ces animaux, faire la 2^e vaccination contre la myxomatose et V.H.D 6 semaines après la première (10 - 11 semaines). Possibilité d'utiliser un vaccin associé.

➤ La myxomatose

- En général, vaccination intradermique au niveau de l'oreille.
- Pour le pré-cheptel, 2 vaccinations :
 - Première vaccination à l'âge de 4 / 5 semaines,
 - Seconde vaccination 6 semaines plus tard à 10 ou 11 semaines.



Sur le cheptel reproducteur, le rappel est à effectuer toutes les 14 semaines. Il est primordial de respecter ce délai.


➤ La V.H.D.

- Pour le pré-cheptel, 2 vaccinations :
 - Première vaccination à l'âge de 4 / 5 semaines,
 - Seconde vaccination 6 semaines plus tard à 10 ou 11 semaines.



Sur le cheptel reproducteur, le rappel est à effectuer toutes les 26 semaines.

3) La diététique

 Afin d'assurer un haut niveau de production et de favoriser la longévité des femelles, il est nécessaire des les soutenir tout au long du cycle.

- **Les vitamines**


- Une cure de vitamines (3 jours) est recommandée durant le cycle de la femelle, de préférence 4 jours avant la fécondation,
- Utiliser des complexes vitaminiques adaptés aux lapins sans vitamine D.

- **Les hépto-protecteurs**

- Aide à la bonne gestion des réserves et stimule l'appétit des animaux notamment lors de la MB.
- A effectuer de préférence les 3 jours suivant le transfert des femelles avant M.B.

- **Certains compléments peuvent être utilisés au cours du cycle**

En conclusion, le programme de prophylaxie permet de maintenir le cheptel reproducteur dans les meilleures conditions de production et de limiter les risques sanitaires.

 La planification des tâches à réaliser au quotidien (calendrier) est une condition déterminante pour le bon fonctionnement de l'élevage.



Votre programme doit être réalisé et validé en accord avec votre vétérinaire.